



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

Avis public adressé aux personnes habiles à voter d'un secteur

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU SECTEUR DE LA ZONE URBAINE :

- Rue de l'Accueil
 - Rue des Loisirs
 - Rue de la Plaisance
 - Rue du Faubourg
 - Rue du Petit Bonheur
 - Rue du Repos
1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 août 2024 le conseil municipal de la municipalité de Chesterville a adopté le règlement numéro 257 N.S. : Règlement décrétant une dépense de 131 241 \$ et un emprunt de 80 809 \$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées.
 2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 257 N.S. fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
 3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le mardi 1^{er} octobre 2024 au bureau de la municipalité de Chesterville situé au 486 rue de l'Accueil Chesterville Québec G0P 1J0.
 4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 257 N.S. fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 23. Si ce nombre n'est pas

- atteint, le règlement numéro 257 N.S. sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 05 minutes le 1^{er} octobre 2024 au bureau de la municipalité de Chesterville situé au 486 rue de l'Accueil Chesterville Québec G0P 1J0.
 6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au mardi de 9h à 12h et de 13h à 16h, mercredi et jeudi de 9h à 12h, ou sur le site web de la municipalité : www.chesterville.net.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 12 août 2024 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être frappée d'une incapacité de voter résultant d'un jugement rendu en vertu de l'article 288 du Code civil du Québec.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 24^e jour de septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour de septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Joanne Giguère'.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville